

**ANNEE 2019  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA  
COMMUNE DE CRUSCADES  
SEANCE N° 5**

**Date :** 04/11//2019

**Heure :** 18 h 00

**Lieu :** Mairie - Salle du Conseil

**Membres du conseil municipal :**

<b>PRESENTS</b>	<b>ABSENTS</b>
MORASSUTTI Jean-Claude	
FABRIS Angel	
MIQUEL Christian	
MIQUEL Christophe	
SALLES Jean-Noël	Absent
BENETRAU-SANCHEZ Sonia	
CIANNI Fabien	Absent donne pouvoir à JC. MORASSUTTI
DEBAYLES Véronique	Absente
FERNANDEZ Isabelle	
MALFAZ David	
MOLINERA Stéphanie	Absente
PHAM-LE-THANH Daniel	
REFALO Jean-Yves	
VACHER Fabien	Absent
VALLES-PEREZ Jacqueline	

<b>Sur convocation en date du :</b>	<b>29/10/2019</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>10</b>
<b>Nombre de conseillers absents :</b>	<b>05</b>

Monsieur PHAM-LE-THANH Daniel a été nommé(e) secrétaire de séance.  
Monsieur le Maire, **Jean-Claude MORASSUTTI** ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 04/11/2019**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **04/11/2019** est soumis à l'approbation des membres du conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité  
Où l'exposé,  
APPROUVE le procès-verbal tel que présenté.

**2. CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION  
« ALSH LOISIRS EN CORBIERES ET MINERVOIS » A ORNAISONS  
POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES DU MERCREDI DE 7H30  
A 18H00 DU 4 SEPTEMBRE 2019 AU 30 SEPTEMBRE 2020**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer afin de reconduire la convention entre la commune de CRUSCADES et l'ALSH Loisirs en Corbières et en Minervois à Ornaisons pour l'année scolaire 2019/2020. Les tarifs restent inchangés soit de 2,00€ par heure de fréquentation par enfant de la Commune de CRUSCADES et comprennent le temps périscolaire des mercredis. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire la convention entre la commune de CRUSCADES et l'ALSH

Loisirs en Corbières et en Minervois à Ornaisons pour la période du 4 septembre 2019 au 30 septembre 2020.

Le Conseil Municipal  
*Ouï l'exposé et après avoir délibéré*  
**Par : 11 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**

**APPROUVE** la reconduction de la convention entre la Commune de CRUSCADES et l'ALSH Loisirs en Corbières et en Minervois telle que présentée pour la période du 4 septembre 2019 au 30 septembre 2020.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune d'Ornaisons.

**HABILITE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à cet effet et notamment ladite convention.

### **3. RECENSEMENT DE LA POPULATION - CREATION DE 2 POSTES D'AGENTS RECENSEURS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

**Vu** le décret n° 2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population,

**Vu** le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

**Considérant** la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement sur la commune en 2020,

Le Conseil Municipal  
*Ouï l'exposé et après avoir délibéré*  
**Par : 11 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**

**DECIDE**

- *la création de 2 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 16 janvier 2020 au 16 février 2020 ;*
- *chaque agent recenseur percevra la somme de 4.10€ bruts par feuille de logement recensé ;*
- *la collectivité versera un forfait de 100 euros pour les frais de déplacement ;*
- *les agents recenseurs recevront 30 euros brut pour chaque séance de formation et 30 euros brut pour la tournée de reconnaissance ;*
- *la rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement.*

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

### **4. COMPLEMENT DE NUMEROTATION : CHEMIN DE LUC PARCELLE A29**

Monsieur le Maire explique que la parcelle A29 (actuellement cave) située Chemin de Luc, a été omise lors de la numérotation de cette rue.

Le Conseil Municipal  
*Ouï l'exposé et après avoir délibéré*  
**Par : 11 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**

**DECIDE d'attribuer le numéro 10 à la parcelle A 29 située Chemin de Luc**

### **5. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE GFA HORTALA POUR LA MISE A DISPOSITION DE LEUR FUTURE SALLE DE RECEPTION : RUE DE LA POSTE**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat entre la commune de CRUSCADES et le GFA HORTALA, représenté par Monsieur Bernard HEDON,

gérant, qui envisage de construire une salle de réception, rue de la Poste et propose de la mettre à la disposition de la commune, en cas de besoin, selon les modalités exposées ;

Le Conseil Municipal

*Où l'exposé et après avoir délibéré*

**Par : 11 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**

**DECIDE d'accepter les termes de ladite convention ;**

**HABILITE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à cet effet et notamment ladite convention.**

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

**Défilé du 11 novembre** : Départ à 11h devant la mairie

Dépôt de gerbe au monument aux morts, suivi du verre de l'amitié, offert par la municipalité, au foyer communal

**Achat immeubles** : Monsieur le Maire expose au conseil les possibilités que pourrait avoir la commune d'acheter des immeubles dans le centre ancien.

### **Remerciements :**

Des familles TAVAGNUTTI, BARBOUTEAU et RUIZ suite aux condoléances adressées par le Maire et le Conseil municipal lors du décès d'un de leur proche.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à : 18h30.

**Le (la) secrétaire de séance : PHAM-LE-THANH Daniel**

Signature du Président de séance

Signature du Secrétaire de séance